

CONTRE LA LOI MACRON**Grève de la CGT au conseil des prud'hommes**

Les audiences sont "suspendues jusqu'au 10 février". / B. SOUILLARD

Les représentants des groupes CGT des conseils des prud'hommes voient aussi d'un mauvais œil la loi Macron qui est examinée jusqu'au 10 février. Le texte prévoit, en la matière qui les intéresse, l'assouplissement du marché du travail en réduisant l'incertitude et les délais des décisions des conseils de prud'hommes en cas de conflit du travail. Donc en professionnalisant les rangs. Un tel recours ne satisfait pas les conseillers, salariés notamment, et appartenant à la CGT en particulier, qui ont décidé - pour certains depuis le mois de janvier, pour d'autres seulement en ce début de semaine - de "suspendre les audiences", et cela, justement, jusqu'au 10 février. Le groupe CGT des prud'hommes d'Arles, conduit par Mireille Ré, appartient ainsi à la soixantaine de conseils, en France, qui suivent le mouvement.

"Ce n'est vraiment pas de gâité de cœur pour le justiciable", précisait-elle hier. Aujourd'hui la CGT arlésienne va rencontrer l'assistant parlementaire du député d'Arles Michel Vauzelle pour faire entendre sa protestation, des actions sont envisagées jusqu'au 10 février.

Au conseil des prud'hommes

d'Arles, ce serait une cinquantaine d'affaires qui, cette semaine, en raison du mouvement de la CGT ne seraient pas traitées, mais renvoyées. Une situation qui ne satisfait pas Alain Fargier, conseiller prud'homal employeur, mais surtout président de l'Union patronale du Pays d'Arles. *"Avec ce mouvement le justiciable s'en prend plein la figure, puis c'est un mauvais coup porté aux conseils des prud'hommes qui, ne bénéficiant actuellement pas d'une bonne image, n'ont pas besoin de cela en plus! C'est un peu comme si on se tirait une balle dans le pied!"* Mireille Ré assure que des efforts seront faits pour que les retards ne soient pas trop longs. À suivre donc.

La situation arlésienne est particulière car la CGT est ici syndicat majoritaire. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres conseils où, du coup, la décision de suspendre les audiences et les référés, a moins de conséquences directes. Hier matin Marseille et Aix étaient concernés par le mouvement de la CGT, mais pas sur les référés, les revendications à Martigues portaient plus sur le manque de moyens accordé au conseil des prud'hommes qu'à la loi Macron.

Julie ZAOU